



Votre CSEE

Présentation des comptes 2019

Un bureau à l'agonie !

Le bureau du CSEE DOAG étant composé de la CGTM-CGTG et CFDT. Le secrétaire étant de la CGTM et le trésorier de la CFDT.

Depuis le début de l'année 2020, la CFE CGC **réclame un CSEE extra «Comptes de 2019»**, afin que nous soit présenté un rapport présentant les informations qualitatives sur les activités et sur la gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité CSEE DOAG.

Les ordonnances Macron ont précisé les obligations pesant sur les comités sociaux et économiques (CSE). Concernant l'approbation des comptes 2019, la réunion au cours de laquelle les comptes sont présentés et approuvés est une réunion spécifique qui porte uniquement sur ce seul sujet. Elle fait l'objet d'un procès-verbal spécifique (article L. 2315-68) mais aussi un rapport des comptes établi par l'expert-comptable en concertation avec le **bureau du CSEE** et le rapport d'activité et de gestion établi par le **trésorier du CSEE**.

Après plusieurs requêtes, nous avons obtenu enfin ce CSE extra le 8 octobre 2020, mais quelle ne fut pas notre surprise le jour J. La CFE CGC a **été surprise d'apprendre le jour même de la réunion** du CSEE extra dédié sur les « comptes 2019» de l'imprévu de l'expert-comptable et de ce fait **le report de cette séance**.

Depuis ce jour, silence radio de la part du secrétaire et du trésorier du CSEE.

Vous comprendrez sûrement, mais qu'un CSEE se gère **comme une entreprise**, d'où l'importance de pouvoir vérifier les comptes. Peut-être une anguille sous roche !

Ayant reçu quelques documents concernant les comptes 2019 et ne pouvant pas en débattre en réunion CSEE, nous avons décidé d'écrire au secrétaire et trésorier.

■ Compte 2019 – Mail envoyé au secrétaire du CSEE le 9 novembre 2020

M. le secrétaire,

Vous aviez programmé un CSEE extra le 8 octobre 2020, afin de nous présenter les comptes 2019 et celui-ci a été **tout simplement annulé le jour même**. Depuis ce jour, nous n'avons plus de nouvelles.

Cependant, nous avons regardé les documents, que vous nous avez fait parvenir.

Nous avons pu constater beaucoup quelques dérives :

En application de l'ordonnance n°2017-1386 du 22/09/2017, en particulier la sous-section 9, nous aurions dû avoir communication des comptes annuels établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2016-07 et du CRC 99-01 ainsi qu'une présentation du rapport d'activité et de gestion et ce pour :

- Le CE DOC pour la période du 1er janvier au 3 décembre 2019
- Le CE OCA pour la période du 1er janvier au 3 décembre 2019
- Le CSE DOAG pour la période du 4 au 31 décembre 2019

Or force est de constater que nous n'avons reçu que :

- ⇒ Comptes annuels CSE AG Fonctionnement du 04/12/2019 au 31/12/2019
- ⇒ Comptes annuels CE DOC Fonctionnement du 01/01/2019 au 30/11/2019
- ⇒ Comptes annuels CSE AG ASC du 04/12/2019 au 31/12/2019
- ⇒ Comptes annuels CE DOC ASC du 01/01/2019 au 30/11/2019
- ⇒ Indicateurs financiers – CE DOC Fonctionnement au 30/11/2019
- ⇒ Indicateurs financiers – CE DOC ASC au 30/11/2019
- ⇒ Indicateurs financiers – CSE AG Fonctionnement au 31/12/2019
- ⇒ Indicateurs financiers – CSE AG au 31/12/2019

À la vue de la multiplication des missions du CSE, le rapport d'activité et de gestion se doit d'être le plus complet possible.

Cette démarche doit s'inscrire dans **une logique de transparence afin d'expliquer et de promouvoir cette action auprès des salariés**. La présentation des comptes sans mise en perspective des budgets prévisionnels, et en l'absence de rapport de gestion **ne facilite pas les compréhensions des chiffres**.

Avec les documents fournis à ce jour, il n'est pas possible de connaître entre autres :

- Le nombre de personnels constituant l'assiette de subvention sur l'année 2019,
- Le nombre d'ouvrants droits potentiels sur la période,
- Le nombre d'ouvrants droit ayant effectivement bénéficié d'au moins une prestation sur la période.

Cela ne permet pas de comprendre à qui et comment ont été distribuées les subventions aux personnels du périmètre.

Puisqu'il n'existe pas de modèle de rapport annuel d'activité et de gestion, il vous revient M. le secrétaire, M. le trésorier, de fixer dans le règlement intérieur du CSE DOAG, les modalités de sa rédaction ainsi que son formalisme.

En l'état actuel, les élus CFE-CGC ne seront pas en capacité de rendre un avis éclairé sur la validation des comptes qui lui sont présentés.

Monsieur le secrétaire, votre responsabilité est engagée et nous vous demandons donc d'organiser dans les plus brefs délais une séance extraordinaire pour permettre aux membres des bureaux des instances de 2019 de nous fournir les éléments obligatoires.

En cas de refus, nous vous informons, M. le secrétaire, que nous **ne participerons pas au vote**, que nous **refusons d'engager notre responsabilité** et que nous nous réservons le droit d'alerter les autorités.

Par ailleurs et afin de permettre un fonctionnement en confiance de l'instance, même si cela **n'est pas une obligation légale**, compte tenu de la taille du CSE DOAG, la CFE-CGC vous propose, M. le secrétaire, que soit **mandaté un Commissaire aux Comptes pour une mission annuelle**. Cela aura au moins le mérite de mettre une fois pour toutes la mise à jour des comptes et nous aurons ainsi une vision claire du budget du CSEE DOAG.

Après lecture approfondie de ces documents, nous avons entre autres quelques questions :

- Concernant le document indicateur financiers – OC au 31/12/2019 (Entre le 01/10/2019 et 04/12/2019). Pourquoi n'avoir pas arrêté ces comptes au 30 novembre 2019 et ensuite du 4/12/2019 au 31/12/2019 ?
- Quid de la clé de répartition des salaires entre le budget de fonctionnement et le budget ASC ?
- On observe un déficit total sur le budget ASC pour l'année 2019 de 239 957 € (236 865 + 3092) : comment va être comblé ce déficit ? (Réserves apparemment insuffisantes)
- Qui profite des activités du CSE ? Nous souhaitons connaître, combien de bénéficiaires uniques participent aux différentes prestations ? Par exemple un CSE touche 98% des salariés du périmètre. Et le CSE DOAG ? En plus est-ce que c'est équivalent dans chacun des départements ou différents ?

Questions sur DOC intitulé : CE ORANGE DOC ASC Comptes du 1/1/2019 au 30/11/2019

Page 5 :

- Qui est concerné par les frais de formation ? (Élus, salariés CE ?)

Page 9 :

- Quelles sont les prestations proposées aux retraités ? Le CSEC propose des prestations aux retraités et le CE reverse une partie de sa subvention au CCUES (cf P10), donc il y a doublon.

- Beaucoup de prestations en hausse par rapport à 2018 : pourquoi ?

Page 10 :

- À quoi correspondent les frais de missions ASC ?

Questions sur DOC intitulé : CE ORANGE DOC Fonctionnement Comptes du 1/1/2019 au 30/11/2019

Les comptes sont présentés comme ceux d'une association loi de 1901, ce qu'un CSE n'est pas vraiment. À quoi correspond le terme " Association " ?

Page 5 :

- À quoi correspondent les réserves indisponibles ?

Page 7 :

- Quelle est la part des salaires imputée dans ce budget de fonctionnement ?

Page 8 :

- À quoi correspondent les frais liés aux achats études prestations de service, eau, carburants ?

- Pourquoi les frais d'expert-comptable ont été multipliés par deux par rapport à 2018 ?

Page 9 :

- À quoi correspondent les frais de missions, voyages ... ?

- Combien de salariés ont perçu une prime/Gratification ?

Remarque : Il y a un peu de liquidité dans les caisses. Ce n'est pas vraiment traçable. De plus, pour des raisons de transparence financières, le CSE devrait favoriser les paiements bancaires.

La période de présentation des comptes annuels sur seulement 11 mois pour le CE DOC ne permet pas de comparaison avec l'année 2018.

Pour le CE DOC, ont été portés à la connaissance des élus de l'instance uniquement les Comptes annuels de Fonctionnement du 01/01/2019 au 30/11/2019, et les Comptes annuels des Activités Sociales et Culturelles du 01/01/2019 au 30/11/2019.

Ne sont pas portés à la connaissance des élus de l'Instance **les comptes annuels du CE Orange Caraïbes** qui est aujourd'hui intégré au périmètre social du CSE DO Antilles Guyane dont les comptes annuels nous sont présentés pour le mois de décembre 2019.

Pour le CE DOC :

- Le budget ASC fait apparaître une augmentation de 8,3% des Subventions obtenues, comment s'explique cette augmentation (augmentation du nombre de personnels) ?

- À qui ont été faits les 3 549 € de Dons et legs ? Ceux-ci ont-ils réalisé dans le cadre d'une décision des élus de l'instance ? Si oui laquelle et quelle date ?

- Qu'est-ce qui explique l'augmentation de +150% des Prestations vendues et l'augmentation de 370 % des dépenses (ACTIVITES MUTUALISEES ADULTE qui passent de 180 575€ en 2018 à 229 310 sur onze mois en 2019) ? Quelles sont les activités mutualisées adultes réalisées qui expliquent cette évolution ?

- Qu'est-ce qui explique l'accroissement du Passif entre 2019 (164 998 €) et 2018 (145 775 €) ?

Pour conclure sur DOC, un rapport de gestion aurait permis de comprendre la perte d'exploitation de l'exercice était anticipée dans le compte de résultat prévisionnel voté lors du vote du budget prévisionnel 2019 par les élus de l'instance, ou si le résultat net comptable négatif (-236 865,36 Euros ; qui plus est réduit à 11 mois) et le fruit d'un manque de pilotage des comptes du CE DOC pour l'année 2019 ?

Cela ouvre nécessairement la porte à toutes les interrogations et suspicions de la part des élus de la nouvelle instance CSEE!

Qu'advient-il à ce jour des avoirs à l'actif du bilan du CE DOC qui n'apparaissent pas dans le bilan du CSE Antilles-Guyane ? Sont-ils en déshérence et qui a pouvoir sur les comptes bancaires notamment ?

La question est identique pour le CE Orange Caraïbes ?

Afin de pouvoir nous prononcer ultérieurement, sur les comptes annuels, nous demandons expressément que soient présentés également les comptes annuels du CE Orange Caraïbes, ainsi qu'un rapport de gestion explicitant l'usage fait des fonds en 2019

Merci de nous avoir lus. Nous espérons une réponse de votre part.

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
▪ Diane ETIENNE ROUSSEAU (Baie Mahault)		▪ Marie LORET (Rémire Montjoly)	
▪ Eric DRANE (Baie Mahault)		▪ Theyre CHARABIE (Baie Mahault)	
▪ Hubert LEMARQUAND (Baie Mahault)			
▪ Gaëtan ABSALON (Fort de France)			
Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD			
Vos représentants de proximité			
AEC Joelle JACQUENS (Fort de France)		DTAG Gérard CABALD (Baie Mahault)	
AVSC Eddy CITADELLE (Baie Mahault)		DVDC Marie LORET (Rémire Montjoly)	
Vos représentants CSSCT			
Client AG Gaëtan ABSALON		Réseaux et SI Eric DRANE	
Vos représentants dans les commissions thématiques			
Emploi Formation Egalité Professionnelle		Rodolphe CALONNE	
Handicap :		Christine DUFAY	

